

**Déclaration liminaire au groupe de travail
statut particulier des agents techniques
du 9 mars 2010**

Lors de l'avant dernier groupe de travail, le premier où nous avons abordé la question des adjoints techniques, un certain nombre d'engagements ont été pris de la part de la direction. Il s'agit notamment des circulaires pour chaque spécialité, ainsi que le droit d'option des faisant fonction. Nous y reviendrons à la lecture des articles concernés du projet de statut, car nous souhaitons une formalisation écrite de ces engagements, par exemple lors du compte rendu que vous publierez sur Ulysse.

Cette deuxième version du statut particulier que vous nous soumettez aujourd'hui reprend exhaustivement les dispositions du décret de 2006. Cette version de 9 pages est donc plus complète que la version initiale de 3 pages et nous y retrouvons de nouvelles données assez conséquentes, notamment pour ce qui concerne les différents niveaux de recrutement. Nous regrettons qu'à chaque nouvelle version de projet de statut, nous retrouvons de nouvelles parties qui n'étaient pas prévues initialement. Cela nous donne l'impression de recommencer à zéro à chaque réunion, ce qui ralentit le processus de discussion. Certes les statuts sont impactés par de nouvelles réformes qui surviennent de tout côté et à chaque instant de la Fonction Publique. Nous le voyons aussi avec les B et A. Cependant la réforme de la catégorie C date de 2006 et nous ne comprenons pas que dès le départ vous ne nous ayez pas donné un texte complet. Nous ne voudrions pas y voir un signe de désintéressement. Sur ces questions de recrutement nous interviendrons lors de la lecture des articles correspondant.

Finalement, nous vous rappelons la nécessité impérieuse de prendre en compte la situation des non titulaires aux cours des débats autour du statut d'adjoint technique. Ces derniers jours les élus CGT ont pour la troisième fois quitté la CCP de la filière gestion publique faute de solution durable aux licenciements des contractuels. Les personnels et les élus n'acceptent pas que la DGFIP refuse d'aborder la question de la titularisation dans le corps d'adjoint technique, alors que les responsables politiques en font l'annonce et que la menace sur leurs emplois croît au fur et à mesure que la restructuration du réseau liées à la fusion se multiplient. La DGFIP ne peut rester muette face aux attentes des 2500 agents concernés. La CGT demande au DG de donner suite aux premiers engagements pris en 2008 au sujet des non titulaires où il avait rappelé que lors de la fusion personne ne serait laissé au bord de la route. Les agents attendent de la DGFIP qu'elle prenne ce sujet à bras le corps sans attendre une déclinaison trop tardive de consignes Fonction Publique.

La CGT attend des réponses aujourd'hui ou au plus tard lors de la réunion de synthèse. Nous aurons de nouvelles propositions à vous faire sur ce sujet en lien directe avec nos débats sur le statut d'adjoint technique.